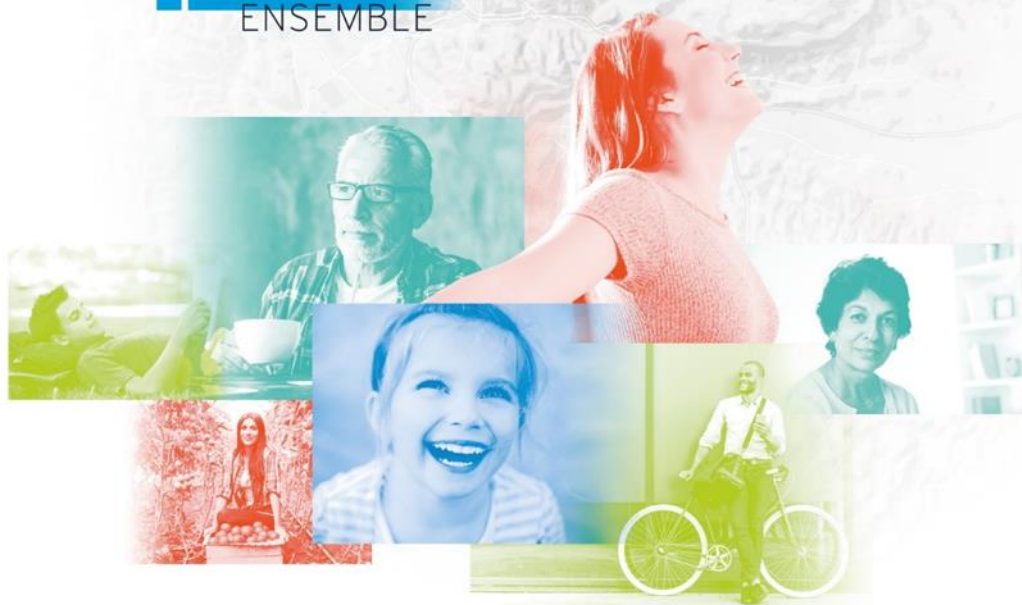


CONSTRUISONS  
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX  
DE DEMAIN

VENTABREN

## 4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

## Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P797	VENTABREN	Roquefavour	BO0038	Camp de Marius	PONCTUEL	Oppidum	rempart ; mur	Antiquité
B798	VENTABREN	521 chemin de Mont Meyan	BK0024	Bastide Les Vences	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	alignements d'arbres ; mur de clôture ; parc ; statue	17e siècle
P799	VENTABREN	375 carraire de la baronne	BC0071	Pigeonnier de La Baronne	PONCTUEL	Pigeonnier		18e siècle
B800	VENTABREN	375 carraire de la baronne	BC0071	Bastide La Baronne	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	mur ; fontaine ; élément de jardin	20e siècle
P801	VENTABREN	3173, route de l'aqueduc	BN0011	Ancienne gare Roquefavour	PONCTUEL	Gare	réservoir ferroviaire; mur de soutènement; halte ferroviaire; remise ferroviaire	19e siècle
B802	VENTABREN	Lieudit Château Blanc	AY0115	Château Blanc	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	dépendances ; bergerie ; cour ; jardin ; escalier ; éléments de jardin ; terrasse	17e siècle
P803	VENTABREN	2224, route de Berre	AY0088	Canal de Marseille	PONCTUEL	Pont		19e siècle
P804	VENTABREN	2224, route de Berre	BD0258	Canal de Marseille	PONCTUEL	Pont		19e siècle
B805	VENTABREN	2069 ancien chemin d'Aix bas	AZ0258	Bastide de Peyres	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	escalier; terrasse; portail; jardin ; bassin ; parc	19e siècle
P806	VENTABREN	50, route de Coudoux	AH0023	Moulin de la Recense	PONCTUEL	Moulin	lavoir; fontaine; pigeonnier; aire de battage; clôture; alignement d'arbres	18e siècle
B807	VENTABREN	113, chemin de Maralouine	AS0368	Domaine de Val- Lourdes	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	parc; alignement de platanes; terrasses; escalier; bassin	18e siècle
P808	VENTABREN	4547, route de Roquefavour	BN0007	Pigeonnier Roquefavour	PONCTUEL	Pigeonnier		
P809	VENTABREN	4174 B roquefavour	AO0017	Four banal Roquefavour	PONCTUEL	Four		18e siècle

## Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P810	VENTABREN	4174B, Roquefavour	AO0142	Moulin du Martinet (ou de Roquefavour)	PONCTUEL	Moulin à eau	platane; terrasse; mur de soutènement; dépendance	
P811	VENTABREN	81, chemin Fontvieille	AM0008	Abreuvoir de Fontvieille	PONCTUEL	Abreuvoir	vasque en pierre; mur	
P812	VENTABREN	853, chemin du vieux château	AC0032	Moulin de Ventabren	PONCTUEL	Moulin		20e siècle
P813	VENTABREN	117, avenue Victor Hugo	AM0367	Fontaine Puits neuf	PONCTUEL	Fontaine		18e siècle
P814	VENTABREN	117, avenue Victor Hugo	AL0030	Lavoir du puit neuf	PONCTUEL	Lavoir		19e siècle
P815	VENTABREN	325, ancien chemin d'Aix haut	AM0337	Oratoire des Mourades	PONCTUEL	Oratoire		19e siècle
P816	VENTABREN	3936, route de Berre	AI0021	Lavoir Fons Vicarii	PONCTUEL	Lavoir		19e siècle
B817	VENTABREN	614, chemin des grandes terres	BL0096	Bastide Château noir	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	jardin ; alignement d'arbres ; dépendances ; parc ; bassin ; terrasse	19e siècle
B818	VENTABREN	566 route de coudoux	AH0001	Bastide Le Mas des Platanes	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	boisement ; parc ; bassin	18e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B798	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Bastide Les Vences
<b>Elément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> alignements d'arbres ; mur de clôture ; parc ; statue
<b>Localisation :</b> 521 chemin de Mont Meyan		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BK0024
<b>Siècle :</b> 17e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La bastide est constituée d'un long corps de bâtiment de faible épaisseur. Les façades enduites ont un ordonnancement des ouvertures sur les façades principales (nord et sud), avec un débord de toiture maçonné. Elle est implantée sur le mur de clôture en moellons enduits, en bordure de chemin. Un parc arboré au nord et sud comporte deux majestueux alignements de platanes et des statues de pierre.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



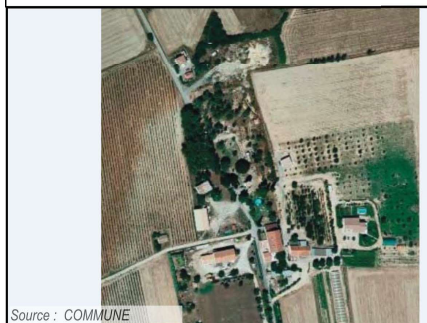
Source : GOOGLE2008



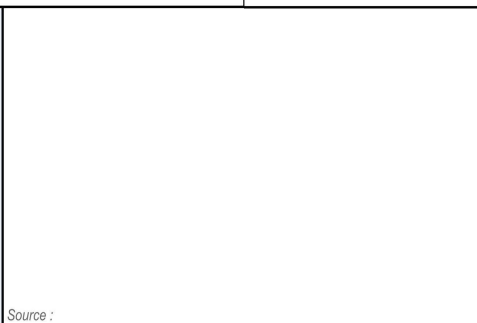
Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B800	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Bastide La Baronne
<b>Elément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> mur ; fontaine ; élément de jardin
<b>Localisation :</b> 375 carraire de la baronne		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BC0071
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Il s'agit de l'implantation d'une bastide disparue dont il reste un corps de ferme d'un étage, aux façades enduites sous une toiture à deux pans. La façade sud principale est en pignon., avec un niche dans l'axe central. Un mur de pierre avec d'anciennes constructions de jardin dont une fontaine sont situés au sud du bâtiment principal. Il s'agit de l'ancienne maison de campagne des seigneurs de Ventabren.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



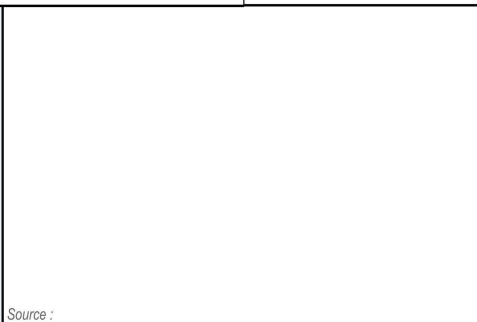
Source :



Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B802	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Château Blanc
<b>Élément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> dépendances ; bergerie ; cour ; jardin ; escalier ; éléments de jardin ; terrasse
<b>Localisation :</b> Lieudit Château Blanc		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AY0115
<b>Siècle :</b> 17e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La bastide de deux étages est d'emprise proche du carrée avec une toiture à quatre pans. ses façades ordonnancées sont enduites. Celle au sud à 3 travées. Une série de dépendances de 2 étages est accolée à la bastide au nord, dont une ayant une façade de présentation sur le jardin ouvert à l'est. Des dépendances au sud, non accolées et plus basses, encadrent le jardin. Le jardin est aboré, en restanque avec des éléments de jardin tel que des escaliers de pierre, bassins... Bergerie		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>





METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL



<b>Identifiant PLUi :</b> B805	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Bastide de Peyres
<b>Élément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> escalier; terrasse; portail; jardin ; bassin ; parc
<b>Localisation :</b> 2069 ancien chemin d'Aix bas		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AZ0258
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La bastide de forme dense est d'un étage, en promontoire sur une terrasse bâtie. Deux escaliers symétriques monumentaux en descendent vers le jardin ordonnancé et ses ornements (bassins, allées de buis). La façade est enduite sans modénatures. La toiture à 4 pentes possède des génoises à 3 rangs. Un parc arboré avec d'autres éléments de jardin (bassin) est située au nord. Un portail monumental en pierre de taille et sculptures est situé à l'ouest.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

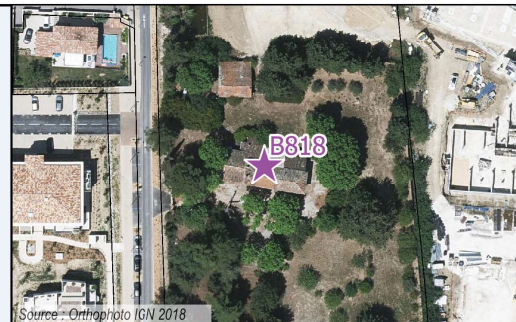
<b>Identifiant PLUi :</b> B807	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Domaine de Val-Lourdes
<b>Élément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> parc; alignement de platanes; terrasses; escalier; bassin
<b>Localisation :</b> 113, chemin de Maralouine		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AS0368
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La bastide est constituée d'un corps principal longitudinal, sous une toiture à 4 pentes. Elle a 2 étages avec des façades ordonnancées enduites avec moulures en pierres en encadrements de baies et chainages. Des alignements de platanes majestueux sont situés au sud en contrebas de la terrasse avec un escalier en pierre. Le parc boisé est situé à l'ouest.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>
 <small>Source : COMMUNE</small>		 <small>Source : Orthophoto IGN 2016</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B817	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Bastide Château noir
<b>Élément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> jardin ; alignement d'arbres ; dépendances ; parc ; bassin ; terrasse
<b>Localisation :</b> 614, chemin des grandes terres		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BL0096
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Il s'agit d'une maison noble en pierre de taille d'un étage et 5 travées ordonnancées. Des décorations taillées dans la pierre marquent les encadrements, les bandeaux des niveaux et l'égoût de toit. La toiture à 4 pans est en tuile mécanique. Sa forte pente et des décorations au faitage sont singuliers. Un escalier extérieur avec perron à balustrade marque la travée centrale. Une terrasse plantée d'alignements d'arbres est au sud et un boisement de pins au nord.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>
 <small>Source : COMMUNE</small>		 <small>Source : Orthophoto IGN 2016</small>

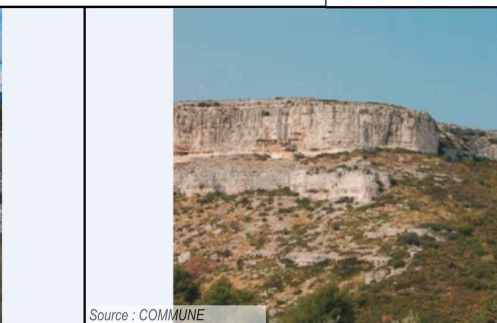
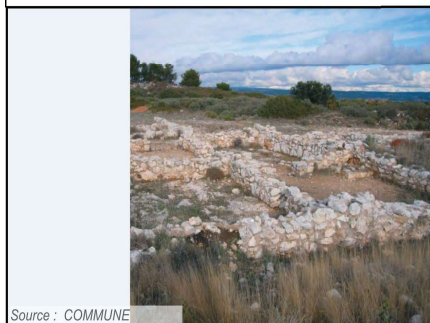
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B818	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Bastide Le Mas des Platanes
<b>Elément patrimonial :</b> Bastide <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> boisement ; parc ; bassin
<b>Localisation :</b> 566 route de coudoux		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AH0001
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La bastide d'un étage, est constituée d'un long corps de bâtiment de faible épaisseur qui a fait l'objet d'extensions au nord et à l'ouest. La toiture est à 4 pans. Les façades principales, nord et sud, sont ordonnancées par 5 travées. Un jardin au sud est marqué par 4 platanes et des aménagements paysagers de buis. Un bosquet boisé plus au sud est peuplé de pins majestueux.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



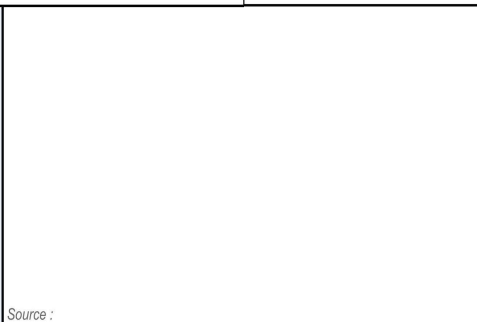
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P797	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Camp de Marius
<b>Elément patrimonial :</b> Oppidum <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> rempart ; mur
<b>Localisation :</b> Roquefavour		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BO0038
<b>Siècle :</b> Antiquité	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Il s'agit des fondements d'un habitat perché et fortifié celto-ligure. L'oppidum se développe selon un plan régulier dont il reste des traces d'une banquette courant le long de murs et de four ou de foyer dans plusieurs habitations. Un bastion commande la porte principale du site. des restes du rempart nord comporte un appareillage de pierre dont certaines taillées. L'est du site donne sur l'à pic de la falaise des gorges de l'Arc.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



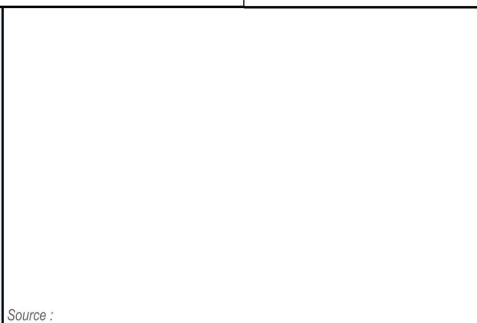
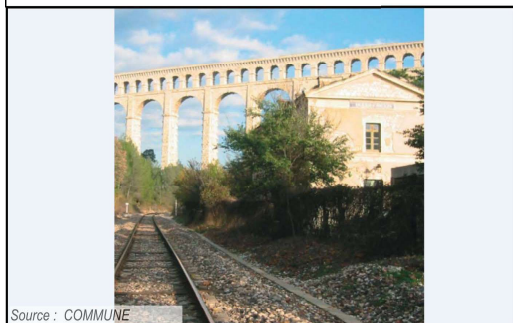
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P799	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Pigeonnier de La Baronne
<b>Elément patrimonial :</b> Pigeonnier <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 375 carraire de la baronne		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BC0071
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le pigeonnier est de base circulaire, de profil tronqué. Il est en moellons non enduit interrompu à mi-hauteur par un rang de céramique couleur ocre-roux. La toiture est constituée de deux pans orientés au sud. Il fait partie de l'ancien domaine de la bastide de la Baronne dont il reste la ferme. Sous chaque pan de toiture avecgénoise, une ouverture existe.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

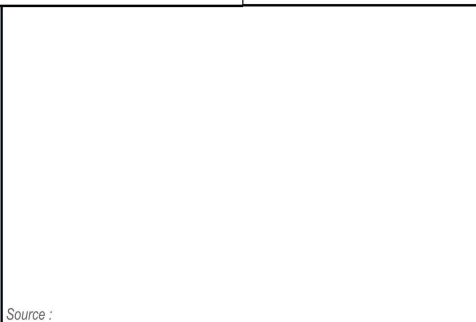
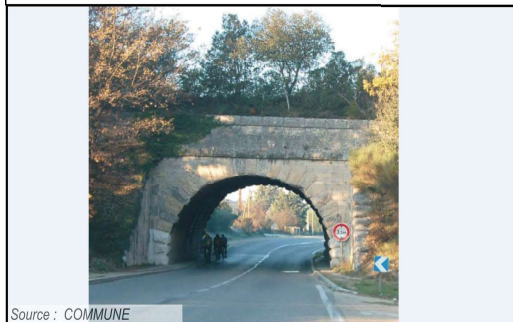
<b>Identifiant PLUi :</b> P801	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Ancienne gare Roquefavour
<b>Elément patrimonial :</b> Gare <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> réservoir ferroviaire; mur de soutènement; halte ferroviaire; remise ferroviaire
<b>Localisation :</b> 3173, route de l'aqueduc		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BN0011
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La gare est constituée de 4 édifices. la agre d'un étage aux façades enduites et moulurées avec briques et pierre de taille en c=encadrement de baies et chainage. Le réservoir est de forme ocotogonale, la partie basse en pierre et haute en brique. La halte ferrée (en vis-à-vis de la gare) est en rez-dechaussée aux façades enduites avec des chainageset encadrements en brique et pierre (moins présente que pour la gare). La remise a un vaste toit à 4 pentes avec chainage en pierre.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>





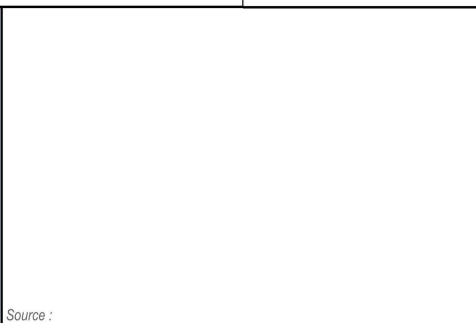
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P803	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Canal de Marseille
<b>Elément patrimonial :</b> Pont <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 2224, route de Berre		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AY0088
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le canal de Marseille a été construit de 1839 à 1854 par Franz Mayor de Montricher pour desservir la ville de Marseille en amenant les eaux de la Durance. Son parcours de 80 km cumule de nombreux ouvrages d'arts, pont, tunnels, réservoirs, aqueduc... Le pont est en pierre calcaire taillée. L'arc en plein cintre, les couronnements et le tablier ont un écharissage en relief ; celui des pierres de remplissage est plus lisse. Les murs de soutènement latéraux sont également en pierre de même style.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P804	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Canal de Marseille
<b>Elément patrimonial :</b> Pont <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 2224, route de Berre		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BD0258
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le canal de Marseille a été construit de 1839 à 1854 par Franz Mayor de Montricher pour desservir la ville de Marseille en amenant les eaux de la Durance. Son parcours de 80 km cumule de nombreux ouvrages d'arts, pont, tunnels, réservoirs, aqueduc... Le pont est en pierre calcaire taillée. L'arc surbaissé est en pierre à l'écharissage lisse en bordure comme celles du tablier. La rembarde est en fer forgé aux motifs d'ogive, terminée par 4 pierres massives.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>

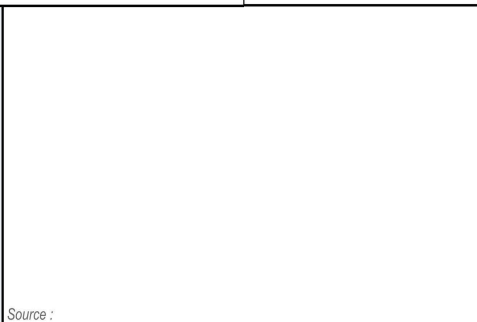


METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P806	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Moulin de la Recense
<b>Élément patrimonial :</b> Moulin <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> lavoir; fontaine; pigeonnier; aire de battage; clôture; alignement d'arbres
<b>Localisation :</b> 50, route de Coudoux		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AH0023
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le moulin à huile est constitué de 3 parties bâties d'un étage, accolées longitudinalement. Les parties est et ouest sont d'usage agricole et artisanal. Leurs façades sont en moellons ou partiellement enduites à l'ordonnancement simple avec un pige Les encadrements de baies sont travaillés en pierre sculptée. Celui au centre a une façade ordonnancée au 1er étage avec un escalier le desservant et une terrasse. Le nom "Recense" vient du type d'extraction.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



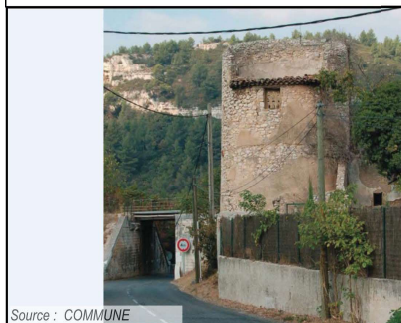
Source :



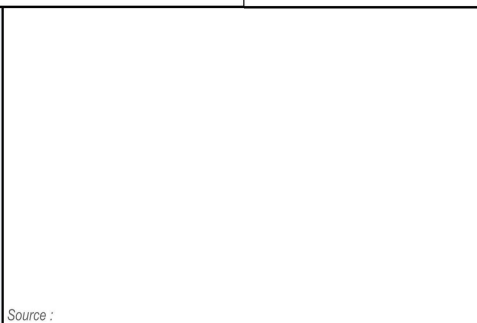
Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P808	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Pigeonnier Roquefavour
<b>Élément patrimonial :</b> Pigeonnier <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 4547, route de Roquefavour		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BN0007
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le pigeonnier est de forme cylindrique avec la partie sommitale tronquée. Sa toiture a disparue. Un enclos muré est situé à son pied, en partie Est. Il est en moellons cellés au mortier. Il faisait parti du château de Roquefavour situé au sud.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



Source :



Source : Orthophoto IGN 2018

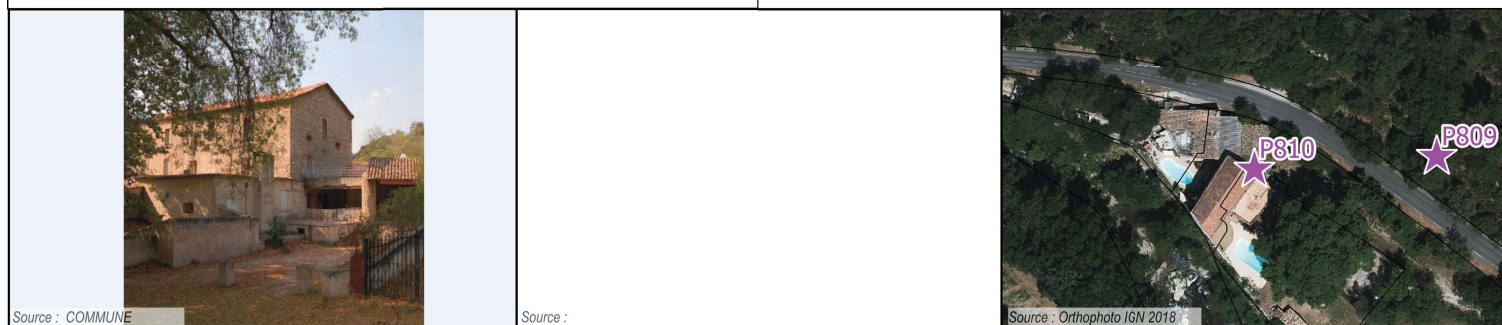
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P809	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Four banal Roquefavour
<b>Elément patrimonial :</b> Four <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 4174 B roquefavour		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AO0017
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le four banal est un bâtiment en rez-de chaussée constitué de moellons et de tuiles de récupération liés au mortier, non enduit. Les murs subsistent mais la toiture a disparue. Le four en pierre de taille est bien conservé. Les linteaux sont constitués d'un pan de bois. Une pièce annexe accolée permettait le stockage du bois et le couchage du mitron. Le bâtiment est inséré dans la pente de la colline à proximité immédiate du moulin du Martinet.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



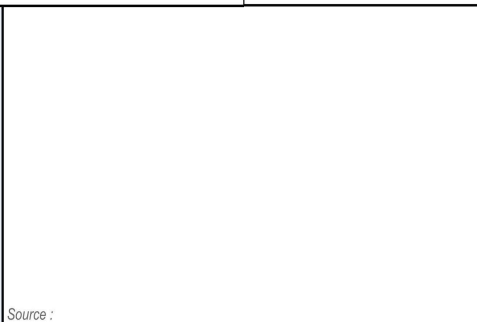
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P810	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Moulin du Martinet (ou de Roquefavour)
<b>Elément patrimonial :</b> Moulin à eau <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> platane; terrasse; mur de soutènement; dépendance
<b>Localisation :</b> 4174B, Roquefavour		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AO0142
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le moulin est de 3 étages en moellon non enduit. Les chainages et encadrements de baies sont en pierre de taille et brique pour les cintres. Il servait à broyer le cuivre puis devint une minoterie. Une vaste terrasse surplombe l'Arc. Un platane bicentenaire y est planté en majesté. Un bâtiment annexe en rez-de-chaussée le long de la voie, est enduit avec brique apparente en cintre des baies et bastaing de bois horizontaux.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



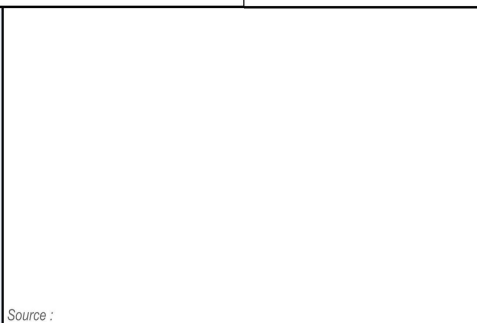
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P811	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Abreuvoir de Fontvieille
<b>Elément patrimonial :</b> Abreuvoir <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> vasque en pierre; mur
<b>Localisation :</b> 81, chemin Fontvieille		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AM0008
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> En contrebas du vieux village, sur le chemin une fontaine est insérée dans la colline. Elle est en pierre de taille avec un arc en plein cintre qui abrite une vasque en pierre calcaire d'un seul morceau. Sa forme évoque un abreuvoir. Le canon est situé sur le côté entre deux pierres. Une calade y est construite à son pied. La dénomination Fontvieille renvoie à l'ancienneté de la captation de la source.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P812	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Moulin de Ventabren
<b>Elément patrimonial :</b> Moulin <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 853, chemin du vieux château		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AC0032
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le moulin à vent est d'un étage de forme circulaire, aux façades enduites. Des pierres de tailles encadrent les ouvertures, dont la porte en plein cintre avec clef de voute, et le couronnement du bâtiment. Sa toiture conique a une couverture en bois. A l'origine, il s'agissait d'une éolienne pour alimenter le village des eaux du canal jusqu'au bassin du château, en actionnant la pompe à vent. Suite à l'électrification des pompes en 1927, le moulin a été reconstruit en 1967 (style Daudet).		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>

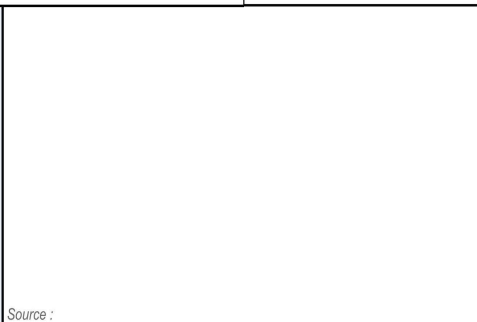


METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P813	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Fontaine Puits neuf
<b>Élément patrimonial :</b> Fontaine <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 117, avenue Victor Hugo		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AM0367
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La fontaine est une stèle de pierre taillée avec des motifs de style classique en haut relief. Deux canons alimentent un bassin. Cette source préexistait à la création de la stèle qui correspond à son amélioration suite à la diminution du débit Cette source est située en vis-à-vis du lavoir du Puits Neuf.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



Source :



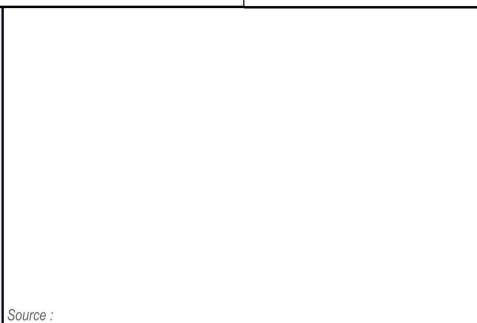
Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P814	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Lavoir du puit neuf
<b>Élément patrimonial :</b> Lavoir <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 117, avenue Victor Hugo		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AL0030
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Le lavoir est un bâtiment en contrebas de la route départementale et en vis à vis de la fontaine du Puits neuf. Leur construction semble être conjointe. Il est constitué d'un bassin cimenté, couvert d'une toiture en tuile à 2 pans et clos sur 3 côtés par des murs en moellons jointés.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



Source : COMMUNE



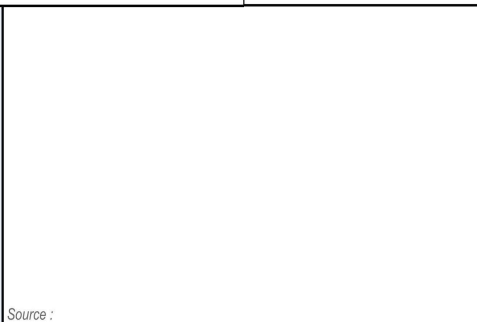
Source :



Source : Orthophoto IGN 2018

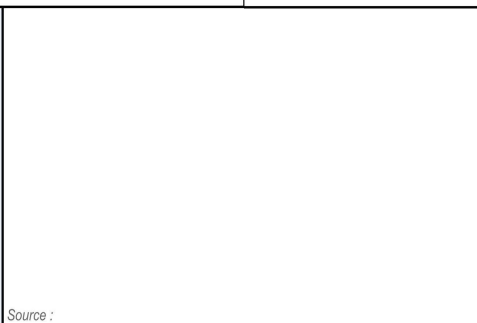
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P815	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Oratoire des Mourades
<b>Elément patrimonial :</b> Oratoire <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 325, ancien chemin d'Aix haut		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AM0337
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Cet oratoire est un bâti de base carrée en pierre grossièrement taillée et maçonnées à gros joints. Il est couvert d'une toiture de tuile à 2 pans. Une niche comporte une statue de Vierge. Il est situé en contrebas du village, sur la route qui conduisait à Aix avant l'époque contemporaine et la création des routes départementales, sur un mur de soutènement d'une restanque.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P816	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Lavoir Fons Vicarii
<b>Elément patrimonial :</b> Lavoir <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> 3936, route de Berre		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AI0021
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Cet ancien bassin public alimenté par l'eau d'une source. Il s'agit d'un bassin cimenté sur un sol de terre battue. Il est couvert d'une toiture semi-circulaire et partiellement clos. Ses murs sont en moellons non enduits. Des piliers de pierres partiellement taillées soutiennent la toiture. Il se trouve à l'écart du village. Son usage a été progressivement abandonné durant le 19e siècle.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



## Patrimoine Bâti Linéaire

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT SUR DENOMINATION	SIECLE
L29	VENTABREN	Le Cavaou ; les Gourgoulons ; Chante- Grillet ; Roquefavour	BO0039 ; BM0001 ; BL0001 etc	Canal de Marseille	LINEAIRE	Canal	pont ; tunnel ; aqueduc	19e siècle

<b>Identifiant PLUi :</b> L29	<b>VENTABREN</b>	<b>Appellation :</b> Canal de Marseille
<b>Elément patrimonial :</b> Canal <b>Typologie :</b> LINEAIRE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> pont ; tunnel ; aqueduc
<b>Localisation :</b> Le Cavaou ; les Gourgoulons ; Chante-Grillet ; Roquefavour		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: BO0039 ; BM0001 ; BL0001 etc
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : NON - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le canal de Marseille a été construit de 1839 à 1854 par Franz Mayor de Montricher pour desservir la ville de Marseille en amenant les eaux de la Durance. Son parcours de 80 km cumule de nombreux ouvrages d'arts, pont, tunnels, réservoirs, aqueduc... 17 km sont en souterrain. Le canal est en béton, les ouvrages aériens en pierre ou en pierre et brique. La prise d'eau est située au niveau du pont de Pertuis.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>

